

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS**

OBJET : Délégation de signature à Julien DALMAS, Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services de Mairie ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services communaux ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien DALMAS, Directeur Général des Services, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Article 2 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer toute correspondance aux attributions propres de Directeur Général des Services, à savoir :

- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux
- Courriers administratifs non créateurs de droit à l'égard des tiers
- Courriers administratifs destinés à d'autres administrations et collectivités locales
- Délivrance des certificats d'affichage
- Notifications d'actes d'huissiers
- Fiches de postes

Article 3 :

La présente délégation de signature emporte délégation à l'effet de signer tous les documents relatifs à la paie.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa notification et de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'Etat en charge du contrôle de légalité.

Article 5 :

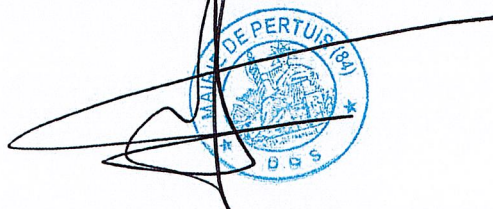
L'intéressé peut contester le présent arrêté par un recours devant le Tribunal Administratif d'Avignon dans les deux mois suivant sa notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 2 avril 2026

Affiché le : 02 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260402-26_DGS_370-AI

S'LO